

ETUDES D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DE L'IMPLANTATION DU ZONING ERASMUS SUD À ANDERLECHT

L'étude a été réalisée dans le cadre d'une demande de Certificat d'Environnement / Certificat d'Urbanisme.

Le projet « Erasmus Sud » consiste en l'implantation, par la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (S.D.R.B.), d'entreprises à haute valeur ajoutée dans les secteurs de la haute technologie et de la production de services matériels et de biens immatériels.

Par ce projet, l'objectif de la S.D.R.B. est de favoriser l'implantation, en Région de Bruxelles-Capitale, d'entreprises à haute valeur ajoutée dans les secteurs de la haute technologie et de la production de services matériels et de biens immatériels.

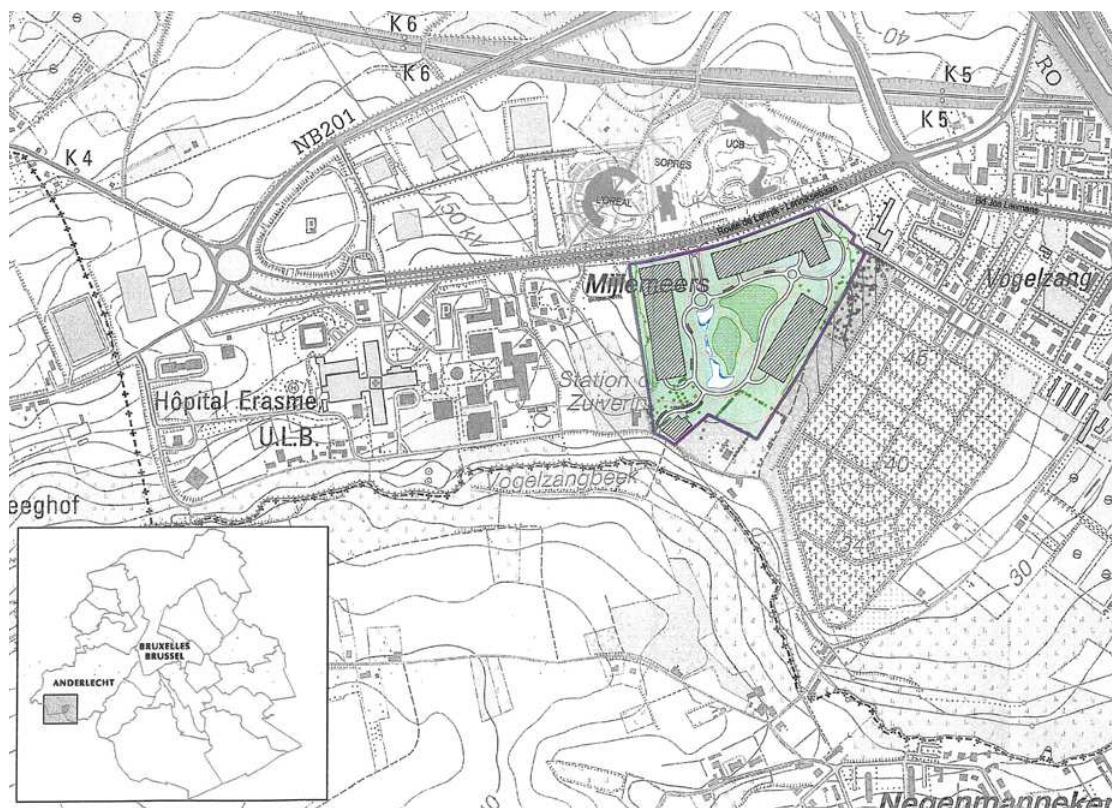
Le site d'Erasmus sud a été choisi en raison de la proximité de l'hôpital Erasme et du pôle d'activités économiques et de recherches qu'il génère, mais également en raison de sa bonne accessibilité automobile et en transports publics.

L'étude d'incidences se justifie en raison du nombre d'emplacements de stationnement (1024 emplacements).

Les terrains sur lesquels le projet Erasmus Sud doit être développé présentent des intérêts écologiques certains. Il s'agit pour l'essentiel des saules têtards, des fruitiers hautes tiges ; ainsi que des massifs d'arbustes, d'arbres indigènes et des reliquats de haies d'aubépine situés dans le vallon et en bordure de la route de Lennik. Cette végétation est le témoin du paysage du Pajottenland anciennement omniprésent dans cette région. Outre cette végétation, le site abrite de nombreux oiseaux dont la chouette chevêche (depuis 1990 elle n'est plus représentée à Bruxelles que dans la partie occidentale d'Anderlecht).



Un certain nombre de recommandations ont été faites, plusieurs alternatives ont été proposées. Le maître de l'ouvrage a intégré les plus importantes lors de sa demande de permis d'urbanisme/ permis d'environnement.



1015

Références

Maître de l'Ouvrage: S.D.R.B.
Etat d'avancement: Clôturé
Date: 2002

planification
mobilité
environnement
espace public